



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Perspectives de l'emploi industriel dans le bassin minier du Nord

Question orale n° 192

Texte de la question

M. Matthieu Marchio interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie, sur la situation et les perspectives de l'emploi industriel dans le bassin minier du Nord. Alors que les données économiques attestent d'un décrochage du bassin minier par rapport au reste de la région Hauts-de-France, quelle est la vision de M. le ministre sur cet état de fait et quelles sont selon lui les signes indiquant une amélioration sur le plan économique ? M. le député souhaite également savoir quels sont les retours d'expérience sur le dispositif « Territoires d'industrie » lancé sous la précédente législature, dans le Nord et plus spécifiquement dans le bassin minier. Il souhaite également connaître les mesures du Gouvernement pour attirer les chômeurs vers l'emploi en leur offrant des perspectives professionnelles sûres et stables et non pas des postes peu rémunérés et de courte durée, qui ne corrigent en rien la pauvreté et la précarité, deux maux endémiques du bassin minier.

Texte de la réponse

EMPLOI INDUSTRIEL DANS LE BASSIN MINIER DU NORD

Mme la présidente. La parole est à M. Matthieu Marchio, pour exposer sa question, n° 192, relative à l'emploi industriel dans le bassin minier du Nord.

M. Matthieu Marchio. Dans le cadre des débats relatifs aux coûts de l'énergie, qui se sont tenus au mois de janvier, le ministre délégué chargé de l'industrie a fait dans l'hémicycle une déclaration qui n'a pas manqué de surprendre dans le bassin minier où je suis élu. Le ministre délégué a affirmé que le Nord se relevait sur le plan industriel et que je jouais « sur les peurs des Français », à l'instar des députés de mon groupe, en vous exposant la situation réelle de mon territoire.

L'ennui dans cette démonstration, c'est que beaucoup d'habitants du Nord partagent nos craintes et notre constat sévère sur votre politique ultralibérale qui a ruiné notre région – il y a de quoi. Le bassin minier compte près d'un cinquième de chômeurs contre 8,9 % au niveau régional et le taux de pauvreté y est de plus de 20 %, donc supérieur au taux régional. Madame la secrétaire d'État, j'imagine qu'à Bercy, vous avez accès à ces chiffres. Pouvez-vous me dire en quoi mon territoire se relève ?

Par ailleurs, au lieu d'accabler un peu plus les chômeurs avec votre réforme injuste de l'assurance chômage, pouvez-vous m'expliquer comment redonner accès à un emploi stable et rémunérateur ? C'était la promesse du dispositif Territoires d'industrie, lancé lors du précédent quinquennat et dont les effets concrets sont invisibles chez moi.

Les chômeurs ne sont pas des fainéants qu'il faut forcer à prendre n'importe quel travail, comme le sous-entend votre réforme. Dans ma terre du Nord, où l'on a travaillé si dur, les gens ne veulent pas d'emplois jetables avec des cadences infernales, mais de vrais métiers qui leur offrent une perspective d'avenir et une sécurité

professionnelle. Vous me parlerez sans doute de développement de la logistique, mais j'aimerais vous entendre sur le développement d'emplois de production, qui font cruellement défaut au Nord, particulièrement au bassin minier.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Mme Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'écologie. La grande majorité des collectivités du bassin minier sont labellisées Territoires d'industrie, depuis le lancement du programme à la fin de l'année 2018, et regroupées en deux territoires : Béthune-Bruay et Hainaut-Douais-Cambrésis. Ces Territoires d'industrie ont ainsi élaboré un plan d'action, avec une gouvernance locale autour d'un binôme constitué d'un élu et d'un industriel, afin de travailler sur des projets en lien avec le développement des compétences, l'attractivité et le foncier industriel, la transition écologique, et l'innovation. Dans ce cadre, ils ont bénéficié de l'appui de l'État, de la région et des opérateurs pour faciliter la concrétisation de projets ambitieux soutenus par des industriels, mais également pour développer de nouvelles formations, telles que l'École de production de Béthune-Bruay, ou encore pour labelliser et promouvoir quatre sites industriels clés en main, en vue d'accueillir de nouveaux projets.

Avec le déploiement du plan France relance, un fonds d'accélération aux investissements industriels dans les territoires a également été mis en œuvre pour soutenir de nouveaux projets de développement industriel. Sur les six intercommunalités du bassin minier situé dans les Territoires d'industrie, quarante-cinq projets ont été soutenus par l'État et la région, 22 millions d'euros d'aides publiques ont été versés, 288 millions ont été alloués aux investissements productifs et 1 700 emplois ont été créés.

Le bassin minier bénéficie d'un accompagnement renforcé en ingénierie et de subventions, dans le cadre du déploiement de la méthode Rebond industriel, qui vise à appuyer la détection et l'accélération de nouveaux projets industriels. Fort de ce bilan positif, le Gouvernement prépare la prolongation du programme pour la période 2023-2026, autour d'une offre de services renforcée pour les territoires. Le Gouvernement veillera ainsi à ce que le bassin minier puisse continuer à bénéficier de ce dispositif au service de la réindustrialisation du pays.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Marchio](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 192

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 février 2023](#)

Réponse publiée le : 1er mars 2023, page 1871

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 février 2023](#)